

Formation des élus locaux du septentrion

Pour une meilleure gestion des affaires publiques locales

Depuis hier, la salle de conférence de l'hôtel le Bonheur à Parakou sert de cadre à un atelier régional de formation des nouveaux élus locaux aux principes de la bonne gouvernance. Organisé par le centre d'informations régionales pour le développement (CIRD), en collaboration avec OSIWA (Open Society Initiative for West Africa), cette formation vise à contribuer au renforcement des capacités des nouveaux élus locaux pour une gestion saine et efficace des affaires publiques locales.

Ayédjo AREKOHAN (Coll)

Durant deux jours, ces élus locaux renforceront leurs capacités à travers les principes de quatre types de gouvernance notamment les gouvernance politique, administrative, économique et budgétaire et financière. Ces différents modules permettront aux maires ou leurs représentants venus des quatre départements du nord de se familiariser aux processus de prise de décision, à l'élaboration et au vote du budget ainsi que son exécution, à la mobilisation des ressources et autres aspects non moins négligeables dans la bonne gestion d'une commune. A l'issue de cette formation, les



élus locaux doivent maîtriser alors les principes élémentaires de la bonne gouvernance locale. Pour permettre la restitution et la mise en oeuvre des connaissances acquises, le Directeur du CIRD, M. Romain A. Houéhou leur a offert des

ouvrages de références tels que le guide d'exercice d'une bonne gouvernance et le cahier de l'apprenant, un document qui contient tous les cours. La formation qui fait suite à celle de Bohicon dans le département du Zou prend fin ce jour.

Programme Appui à la décentralisation de RTI et Transfert des compétences

Des acteurs locaux du Mono-Couffo en formation

La répartition des compétences entre l'Etat et les communes. C'est le thème de l'atelier de formation qui regroupe une trentaine d'élus locaux et de chefs de services déconcentrés de l'Etat des départements du Mono et du Couffo depuis lundi dernier à Grand-Popo. Cette formation est la deuxième phase du Programme d'appui à la décentralisation au Bénin de Research Triangle Institute.

Déla Fidèle TAMADAHO (Stag)

Le Programme d'appui à la décentralisation au Bénin de Research Triangle Institute (Rti) est financé par l'Usaid et exécuté par le cabinet Ficadex. C'est dans le cadre de l'exécution de ce programme que se tient un séminaire de formation dont le but est le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation. Identifier les domaines de compétence de la commune et les actions à

mener ; recenser les compétences des personnes publiques dans les domaines identifiés, descendre sur le terrain pour constater de visu l'organisation administrative de la préfecture et de la commune, les problèmes posés par la collaboration commune et services déconcentrés de l'Etat et les solutions envisageables. Voilà quelques uns des objectifs de cet atelier. La formation qui réunit une trentaine de participants constitués d'élus locaux, de représentants d'ONG

et de chefs de services déconcentrés de l'Etat des départements du Mono et du Couffo est assurée par le Professeur Charles Dirékou et l'administrateur civil Lihoussou Ségla du cabinet Ficadex. La formation qui se tient à Grand Popo est la troisième du genre après celle de Cotonou et de Parakou et prend fin ce jour. Signalons que Ficadex est un cabinet d'étude et de formation implanté dans plusieurs pays du monde dont notre pays.

Réforme du code pénal

Les parlementaires en symposium

Omer d'Almeida (BR-O/P)

Lundi dernier, députés, spécialistes de droit s'étaient donné rendez-vous au CTA Bymins à Djèrègbé pour réfléchir sur des textes de lois relatifs au code pénal au code de procédure pénal et aux codes de procédure civil, commercial social et administratif. A la cérémonie d'ouverture de la rencontre, le Directeur de la cellule d'analyse des politiques de développement de l'Assemblée Nationale (Capan), M. Mouftaou Laleyè a dans son allocution de bienvenue, rappelé les différentes tâches déjà accomplies par sa structure avant l'organisation du présent symposium. Selon lui, cette rencontre permettra aux députés et aux spécialistes du droit d'amender les différents textes relatifs au code pénal et aux divers codes de procédure en vigueur au Bénin afin de les conformer aux

réalités modernes. Le président de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme, l'honorable Razaki-Hssifou Amouda précisant l'objectif de la rencontre, a laissé entendre (la finalité de ce symposium qui va se dérouler sur deux jours, est que nous nous dotions de la compréhension et des grandes orientations nécessaires pour qu'à la sortie de cette assise, la commission des lois puisse être mieux outillée pour faciliter l'étude et l'adoption des projets de lois portant code pénal ; code de procédure pénal et le code de procédure civil commercial, social et administratif. Le 2^e Vice-président de l'assemblée nationale, président du conseil d'orientation de la capan, l'honorable Eustache Akpovi, représentant le Président du parlement, avant de déclarer ouverts les travaux dudit symposium, a tenu à remercier et à féliciter les organisateurs, les

députés ainsi que les spécialistes du droit qui sont venus broser leur cervelle afin de doter notre pays des textes de lois modernes. Selon lui, il y a un principe sacrosaint en droit qui dit qu'il ne peut avoir ni crime, ni délit s'il n'était pas prévu par la loi. Il faut alors des textes de lois actuels qui régissent les nouvelles infractions. Pendant deux jours, les participants suivront au total trois communications portant sur des textes différents. La 1^{ère}, intitulée : le projet de lois portant code pénal : innovations et limites, a été exposée par Clotaire Koukpaki, professeur à l'UAC. La 2^{ème}, relative au projet de loi portant code de procédure pénal : Innovations et limites, a été présentée par Reine Gansou Allakpinni et enfin la 3^e communication relative au projet de loi portant code de procédure civil, commercial, social et administratif, a été exposé par Samuel Batcho.

Affaire Aladji Karaoké

La raison d'Etat citée dans le dossier

L'affaire qui oppose Mohamed Bamidélé alias Aladji Karaoké au sieur Amilthon Adjabahoué a été discutée hier en appel. Mais le moins qu'on puisse dire, est que l'affaire se complique pour l'inculpé qui multiplie contre lui les faits et augmente par là même, le nombre de ses « ennemis ». Pour les juges qui sont chargés d'en connaître, ce n'est non plus une mince affaire, la raison d'Etat et de grands noms étant cités d'une manière ou d'une autre.

Luc Fernand KPELLEY

Les cheveux tressés tel un artiste, Aladji Karaoké était hier, la grande attraction du public qui ne rêvait que de sa condamnation. A chaque intervention de ses avocats, était là ; désapprobateur prêt à huer l'homme. La plupart ont été ses victimes ou alors ont sur lui, des informations compromettantes. Dans la foule, on pouvait remarquer un homme, la trentaine environ, le bras gauche retenu par un plâtre : c'est tout simplement la dernière victime de Aladji Karaoké. Devant les trois juges, la démarche est toute simple : faire croire qu'il est victime d'acharnement de la part de gens qui lui en veulent ; lui que les autorités considéraient comme il se plaît d'ailleurs à le dire et comme le témoignent les déclarations du sieur Biao. Ce dernier, un militaire, était en effet aux côtés de la victime Amilthon Adjabahoué la nuit de l'incident. A en croire le sieur Biao, ses déclarations et devant le premier juge seraient incomplètes. Et quand Maître Saidou Agbantou a tenté de le bousculer, Biao a menacé de dire des choses qui peuvent déranger la sécurité de l'Etat : « Je suis un militaire et à ce titre il y a certaines choses que je ne peux pas dire. Mais si le président m'autorise, je vais

parler » a-t-il menacé. Le président dérangé, rappelle à Saidou Agbantou la gravité des déclarations auxquelles il semblait tenir. Ce dernier, agacé, s'indigne en rappelant la raison d'Etat qui, pour lui, est devenue la mode, une expression que ne voulait pas prononcer le militaire. D'une manière générale, les faits tournent autour de véhicules mal garés, des menaces converties à une certaine hauteur du procès en agressions. Plus particulièrement, il s'agit d'une guère de leadership. Parce que, semble-t-il, Aladji Karaoké, habitué à faire seul le show dans la Boîte de nuit théâtre des incidents, ne supporterait pas qu'un autre fût venu faire la même chose que lui. Pour éliminer en règle son rival, il fait croire au propriétaire du Complexe que les billets distribués par l'autre sont faux et qu'en conséquence, lui et son groupe doivent être vidés de la Boîte. A en croire les débats d'hier, ce ne serait pas la première fois. Aladji Karaoké est allé jusqu'à citer le nom du ministre Daniel Tawema qu'il dit avoir appelé une nuit à quatre heures du matin pour l'informer d'une situation qu'il venait de confier au commissaire central. Le procès reprendra le premier juin prochain.

Pour avoir excisé dix filles

Une exciseuse écrouée à la prison civile de Parakou

Maurice FADEGNON (Corr. / Borgou-Aliibori)

Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation organisées par le Ministère de la famille et certaines ONG et l'existence d'une loi qui réprimande la pratique, l'excision continue d'avoir droit de cité dans certaines communes qu'il convient d'appeler des poches de résistance. Et les auteurs de cette odieuse pratique n'échappent aux textes en vigueur. Depuis lundi dernier, c'est dame Salmata Chabi, originaire de la commune de

Pèrèrè qui paye le prix de son forfait. Pour avoir fait asseoir dix filles sur le couteau (expression bambara qui signifie exciser), elle est derrière les barreaux à Parakou. Son arrestation n'a été possible que grâce à la collaboration des populations et les responsables de l'Ong APEM. Dame Salmata qui vient ainsi de transgresser les lois de la République court des peines allant de six mois à trois ans et d'une amende qui oscille entre 100.000F et 2 millions. Il en est de même pour ses complices que sont les parents des jeunes filles excisées.

Le PROGRES
La meilleure audience